



**LES PLANS DE FORMATION  
TERRITORIALISÉS EN ALLIER**  
Réunion des élus des collectivités

JUIN 2011

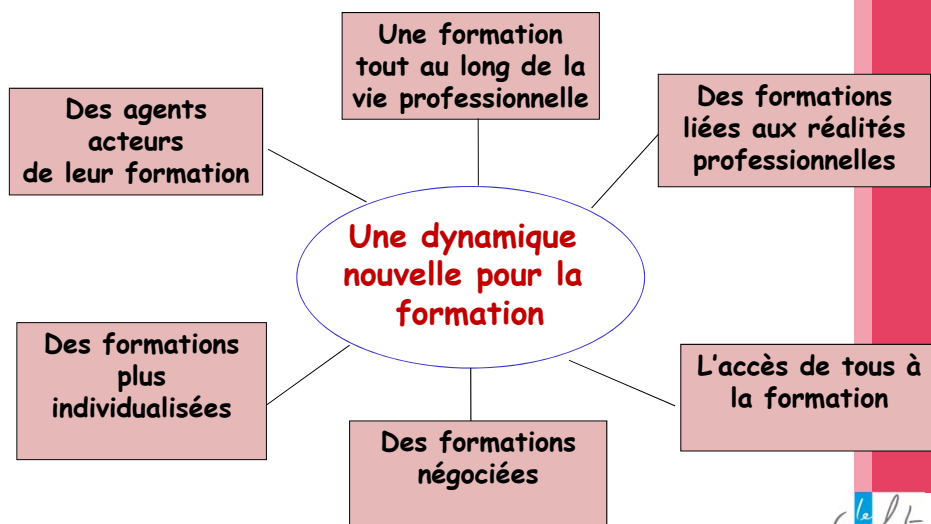


**LA LOI DE FEVRIER 2007**  
**: Pour une formation tout  
au long de la vie  
professionnelle des  
agents des collectivités  
territoriales**

30 juin 2011



## De la prescription à la concertation :



3



## Pour les agents

<b>Des Droits</b>	<p>Le Droit individuel à la formation professionnelle (DIFP)</p> <p><i>20h/an, en cumul 120h/6 ans</i></p> <p>Nouvel accès à la formation pour tous les agents ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Il procède d'une initiative de l'agent</li> <li>✓ Il est négocié avec l'employeur</li> <li>✓ Il s'exerce sur le champ professionnel</li> </ul>
<b>Des obligations</b>	<p>Les formations statutaires obligatoires</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Elles s'adressent à tous les agents sous statut</li> <li>✓ Elles sont prescrites dans leurs durées</li> <li>✓ Elles conditionnent la carrière de l'agent</li> </ul>

4



## Le nouveau classement des actions de formation

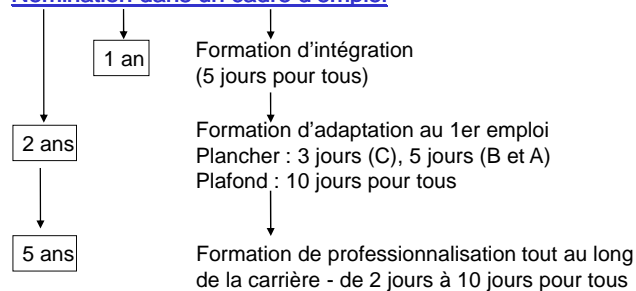
Formations statutaires obligatoires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formations d'intégration dans la FPT</li> <li>- Formations de professionnalisation               <ul style="list-style-type: none"> <li>- (d'adaptation) au premier emploi</li> <li>- tout au long de la carrière</li> <li>- suite à l'affectation à un poste à responsabilité</li> </ul> </li> </ul>
Autres Formations	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formations de perfectionnement</li> <li>- Préparation aux concours et examens professionnels</li> <li>- Formations personnelles               <ul style="list-style-type: none"> <li>- congé de formation professionnelle – VAE et BC</li> <li>- congés de VAE et de Bilan de Compétences</li> </ul> </li> <li>- Lutte contre l'illettrisme et pour l'apprentissage de la langue française</li> </ul>



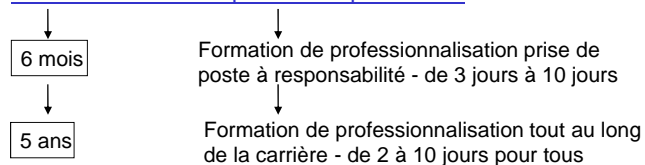
5

## Schéma d'ensemble des formations statutaires

### Nomination dans un cadre d'emploi



### Nomination dans un poste à responsabilité



Durées fongibles

Évaluation des besoins – Réduction des durées de formation possible selon formations suivies, diplômes et expériences



6

## Les offres du CNFPT évoluent et se diversifient

30 juin 2011



### DES OFFRES POUR REpondre MIEUX AUX BESOINS

- ❖ **Délocalisation de tous les programmes de formation**
- ❖ **Des itinéraires de formation pour des parcours « à la carte »**
- ❖ **Des programmes « sur mesure » en développement**
- ❖ **Une communication intensive : catalogue, affiches, messagerie.**

30 juin 2011

8



## En Allier : une évolution de la programmation dès 2011

### La Formation Continue

2010	Au 1 <sup>er</sup> Juin 2011
124 sessions(inter-intra)	116 sessions soit près de 200 fin 2011

### La Formation d'intégration

2010	2011
FIC 14 sessions de 5 jours sur les 3 arrondissements. FIB : non territorialisée	FIC 15 Sessions de 5 jours, réparties sur les 3 arrondissements FIB : 1 session à Yzeure

### La préparation aux concours territorialisée sur les 3 arrondissements

2010	2011
2 groupes Attaché 2 groupes Rédacteurs(exa. pro) 3 groupes Adjoint adm. 5 groupes Agents de maîtrise	1 groupe Attaché 5 groupes Rédacteur (concours) 8 groupes Adjoint Technique 1 groupe Rédacteur Chef 1 groupe Chef de Service de Police Municipale

9



## Partenariat avec le Centre de gestion de l'Allier

### Sur l'hygiène et la sécurité au travail

Dès 2011, un plan d'action a été mis en place au profit des 298 collectivités affiliées au service Hygiène du Centre de gestion, avec la mise en place de :

- 3 formations préalables ACMO sur chaque arrondissement,
- 4 formations nième année sur chaque arrondissement,
- 1 formation continue des ACMO 1ere année début 2012.

Ce dispositif se poursuivra en 2012 ainsi que sur les années suivantes selon le même schéma règlementaire.

10



---

## Autres partenariats

---

### [Avec les communautés d'agglomérations du département](#)

Pour le développement des actions dites :

« EN UNION DE COLLECTIVITES »

### [Avec les communautés de communes du département](#)

Qui jouent un rôle moteur en matière de relais de formation sur les territoires ruraux.

### [Avec les syndicats intercommunaux du département](#)

Qui, grâce à leur expertise sur les métiers, participent à l'animation des réseaux professionnels.



11

**Pour aller plus loin :  
Des plans de  
formation pour les  
communes et  
intercommunalités de  
moins de 50 agents ?**



30 juin 2011

12

## POURQUOI UN PLAN DE FORMATION

- ❖ Parce que la loi l'impose
- ❖ Des agents formés = des agents compétents = un service public efficient
- ❖ Pour définir la formation à partir des besoins des collectivités et des agents
- ❖ Pour donner un cadre simple et lisible aux agents et aux employeurs
- ❖ Pour mettre en œuvre les dispositifs qui répondent aux droits et obligations des agents
- ❖ Pour organiser efficacement des ressources de formation



## UN PLAN DE FORMATION SUR UN TERRITOIRE

- ❖ Eviter à chaque collectivité de faire son plan
- ❖ Disposer d'un plan de formation mutualisé entre les collectivités d'un même territoire
- ❖ Partager une réflexion, des pratiques
- ❖ Donner du pouvoir de décision sur la formation aux élus et aux agents
- ❖ Favoriser la participation des agents
- ❖ Amener la formation au plus près des collectivités et des agents



## L'analyse approfondie des besoins

- ◆ Exploiter la base de données « emplois » du Centre de Gestion
- ◆ Différencier les besoins liés aux prises de fonction des besoins des professionnels expérimentés
- ◆ Travailler sur les spécificités des petites collectivités :  
Grâce à des « journées prospectives » pour les 3 métiers :  
*Secrétaires de mairie*  
*Agents techniques polyvalents*  
*Agents des écoles et d'animation*



15

## Les journées prospectives « métiers »

**Le principe :** Une journée par métier

**Public pour chaque métier :** des agents qui exercent le métier en commune, des agents des communautés de communes

**Objectifs :**

- Analyser les évolutions du métier dans toutes ses composantes
- Définir les besoins de compétences des agents

**Animation :**

Un Conseiller formation du CNFPT et des animateurs spécialisés dans les domaines d'activités des communes

**Calendrier :**

Dernier trimestre 2011



16

## Le comité de pilotage de l'arrondissement

Un lieu de réflexion et de décision

- ◆ **Il est composé :**
  - d'élus*
  - d'agents représentant chacun des métiers*
  - d'agents des communautés de communes*
- ◆ **Il est Co-animé par le l'ADM 03, le CDG 03 et le CNFPT**
- ◆ **Il examine les résultats des analyses de besoins et priorise la formation sur son territoire**
- ◆ **Il tire le bilan des programmes de formation réalisés dans l'année**

**Il fonctionne par la mobilisation des élus et des agents**

